

**DIVISION
DES PERSONNELS ENSEIGNANTS**

Réf. : DPE 2018-2019 n° 7
Affaire suivie par : Monique PICHARD-LE
GALLOU

Mél : ce.gestion-collective@ac-versailles.fr

Diffusion :

Pour attribution : **A** Pour Information : **I**

I	DSDEN	ESPE
	78	Universités et IUT
	91	Gds. Etab. Sup
	92	CANOPE
	95	CIEP
	Circonscriptions	CIO
	78	CNED
	91	CREPS
	92	CROUS
	95	DDCS
I	Inspection 2nd degré	78
	Divisions et Services, CT et CM	91
		92
A	Lycées	95
	78	DRONISEP
	91	INS HEA
	92	INJEP
	95	SIEC
A	Collèges	UNSS
	78	Représentants des Personnels, 1 ^{er} degré
	91	
	92	78
	95	91
	Écoles	92
	78	95
	91	Représentants des Personnels, 2nd degré
	92	
	95	Associations de parents d'élèves académiques
	Écoles privées	
	Collèges privés	78
	Lycées privés	91
	MELH	92
	LYCEE MILITAIRE	95
A	EREA	
	ERPD	

Nature du document :

- Nouveau
 Modifié

Le présent document comporte :

Circulaire p.2
Annexe p.2
Total p.4

Versailles, le 29 janvier 2019

**La Rectrice de l'Académie de Versailles
Chancelière des Universités**

A

**Mesdames et Messieurs les Chefs
d'établissement
Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de
l'éducation nationale**

Pour attribution

**Objet : LISTE D'APTITUDE POUR L'ACCES AU CORPS DES AGREGES
RECUEIL DES AVIS**

Réf. : *Note de service n° 2018 - 151
Parue au BOEN n° 1 du 3 janvier 2019*

Les personnels ont pu faire acte de candidature à la liste d'aptitude pour l'accès au corps des agrégés. Il vous appartient à présent de saisir vos avis dans l'application I-PROF sur chacun des personnels de votre établissement concernés par cette campagne

Du 29 janvier au 18 février 2019

Je vous rappelle de bien veiller à formuler vos avis pour cette campagne en vous reportant aux modalités décrites ci-dessous. Je vous précise que vos avis seront consultés ultérieurement par les personnels. Vous devrez également procéder à la validation des pièces justificatives, selon les précisions fixées en annexe.

Votre avis a pour objet de manifester, pour chacun des personnels, l'intérêt de reconnaître ses mérites par une promotion de corps. Il se fonde sur une évaluation du parcours professionnel de l'agent, mesurée sur la durée de la carrière, et englobe l'ensemble des critères qui valorise ce parcours professionnel, énoncés dans la note de service ci-dessus référencée.

Je vous informe par ailleurs que les avis modifiés défavorablement d'une campagne sur l'autre, qui ne seraient pas justifiés par une dégradation de la manière de servir, doivent être limités et expliqués le cas échéant aux intéressés.

TRES IMPORTANT : l'appréciation que vous porterez ne doit pas faire mention de données personnelles.

Votre avis portera sur l'un des quatre niveaux suivants :

Avis très favorable, **impérativement accompagné d'une motivation littérale (15 lignes maximum)** – ATTENTION : il n'y a pas de quota sur cet avis pour cette campagne



2/2

- Avis favorable
- Avis réservé, **impérativement accompagné d'une motivation littérale (15 lignes maximum)**
- Avis défavorable, **impérativement accompagné d'une motivation littérale (15 lignes maximum)**

La prise en compte de la valeur professionnelle et du mérite des candidats devra prévaloir dans votre choix. Il devra s'appuyer sur le curriculum vitae de candidature et la lettre de motivation, que l'agent aura saisis dans l'application lors de la phase de candidature.

- **Seuls les agents ayant fait acte candidature apparaîtront dans la liste des personnels à évaluer.**

S'il n'y a pas de candidats au sein de votre établissement, vous n'aurez donc pas à effectuer cette saisie pour cette opération.

Je vous remercie de votre collaboration dans cette opération.

**Pour la Rectrice par délégation
La Directrice des Ressources Humaines
Signé : Marine LAMOTTE d'INCAMPS**